



MUNICIPALITÉ
Saint-Valérien-de-Milton

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION

ADOPTION DE RÈGLEMENT 2021-197
Imposant une taxe spéciale pour le recouvrement des
frais relatifs à des travaux de construction, d'entretien,
de réparation ou d'amélioration de cours d'eau
municipaux

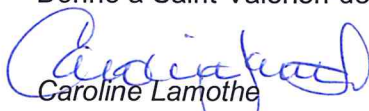
AVIS PUBLIC, est par la présente donné par la soussignée, que lors de la séance régulière tenue le 10 janvier 2022, le conseil a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 2021-197
Imposant une taxe spéciale pour le recouvrement des frais relatifs à des
travaux de construction, d'entretien, de réparation ou d'amélioration de
cours d'eau municipaux

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 960 chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton aux jours et heures d'ouverture du bureau municipal, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 12^e jour du mois de janvier 2022.


Caroline Lamothe
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière